PROGRAMME D'ASSURANCE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE
Certificat d'assurance RBQ

Numéro de certificat : AIBQ2026-0018

Délivré pour : Couverture de la fonction d'inspecteur en bâtiments d'habitation en vue d'une transaction immobilière pour une inspection visée par la norme BNQ 3009-500 (*Règlement sur l'encadrement des inspecteurs en bâtiments d'habitation pour les inspections en vue d'une transaction immobilière*, RLRQ, c. B-1.1, r. 3.1)

Nom de l'assuré : François Perron

Adresse de l'assuré : 1724 Montée Du Moulin, J3L 0J9, Carignan

Certificat de catégorie 1 ☒ Certificat de catégorie 2 ☐

A) Contrat d'assurance pour responsabilité civile générale du demandeur

Période effective : Du 27 février 2026 au 27 février 2027

Numéro de la police d'assurance : **AIBQ2026-0018**

Montant de la couverture d'assurance par réclamation : 1 000 000 $ par réclamation

Couverture maximale annuelle : 1 000 000 $ par période

B) Contrat d'assurance responsabilité professionnelle erreurs et omissions du demandeur

Numéro de la police d'assurance : **AIBQ2026-0018**

Période effective : Du 27 février 2026 au 27 février 2027

Montant de la couverture d'assurance par réclamation : 2 000 000 $ par réclamation

Couverture maximale annuelle : 2 000 000 $ par période

L'assureur ne peut mettre fin ou modifier les contrats d'assurance mentionnés ci-dessus avant la fin initialement prévue de leur période de validité, à moins qu'il ne transmette à la Régie du bâtiment du Québec un préavis écrit d'au moins 60 jours.

BFL CANADA services de risques et assurances Inc.

Représentant autorisé

Date de la délivrance du certificat : 2026/10/23